N° 2172 — 6e Année CINQ CENTIMES Jeudi 12 Juillet 1894

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir,
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES....... 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS... 0 fr. 75 —
LOCALES....... 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

Jérémiades socialistes

Nous ne voulons pas prolonger plus longtemps qu'il ne convient les polémiques auxquelles a donné lieu l'élection du canton Sud-Ouest de Lille.

Nous ne pouvons cependant laisser passer, sans les relever comme elles le méritent, les jérémiades scandalisées des socialistes, qui nous montrent une *fois de* plus combien ces bruyants politiciens changent de ton, d'attitude et de langage, selon les circonstances et selon leurs intérêts.

Lisez aujourd'hui le *Réveil du Nord* : et vous verrez en quels termes fulgurants l'organe socialiste flétrit la coalition « immorale, ignoble », qui a assuré la victoire de M. Maquart. La journée du 8 juillet a été « honteuse » pour les adversaires réunis de M. Ghesquière. Les ennemis du parti socialiste se sont « déconsidérés, avilis, déshonorés » !

Et le *Réveil du Nord* déclarait :

« *Le Parti ouvrier a décidé de maintenir la candidature du citoyen Ghesquière contre Pierre Legrand.*

« *Le Parti ouvrier a bien fait.* »

En 1891, c'était M. Paul Lafargue qui avait réuni, au premier tour de scrutin, une majorité de voix réactionnaires et cléricales et qui affrontait le ballottage avec l'appui de la *Dépêche* et de la *Croix du Nord*.

Et le *Réveil du Nord* n'avait pas un mot pour flétrir cette coalition « immorale et ignoble ».

Il s'en accommodait très volontiers. Il laissait même entendre, discrètement, aux cléricaux que leurs suffrages seraient les bien-venus. « Nous ignorons, écrivait-il, » s'il y aura parmi eux (les électeurs qui » voteront pour M. Lafargue), beaucoup de » conservateurs, ET PEU NOUS IMPORTE, APRÈS TOUT, car nous ne » pouvons avoir la prétention d'imposer » notre loi à des adversaires. »

Mais reportez-vous à une année ou à trois ans en arrière. Et lisez le même *Réveil du Nord*.

En 1893, c'était M. Ghesquière qui, au second tour de scrutin, soutenait la lutte contre M. Pierre Legrand, avec l'espoir de triompher par le concours des voix réactionnaires de M. Maquet-Derode.

C'était M. Ghesquière qui déclarait dans son manifeste aux électeurs :

Le Parti ouvrier rentre en lutte.

Il rentre en lutte, parce que le parti conservateur renonçant à la bataille, le péril clérical n'existe pas.

Il rentre en lutte parce qu'il considère que laisser seul M. Pierre Legrand devant le suffrage universel, ce serait pour lui UNE DÉSERTION en laissant la re et en laissant passer le représentant d'un parti que nous avons ardemment combattu au premier tour de scrutin et que nos trois mille cinq cents suffrages ont mis en ballottage.

Nous avons attendu jusqu'au moment où il ne fût plus permis à la réaction de porter un candidat en remplacement de M. Maquet-Derode, se désistant, pour nous remettre sur les rangs, c'est pourquoi nous avons attendu et tardé.

Maintenant la situation est nette ; vous avez à choisir entre deux candidats républicains en présence. Votre choix sera d'autant plus libre qu'en *cette circonstance la discipline républicaine est inutile.*

Et M. Ghesquière lui-même écrivait, sous la forme d'une *Lettre ouverte d'un socialiste* :

Et puis supposons un instant, quoique ce soit invraisemblable, que les réactionnaires aient voté le 25 octobre pour les deux candidats de protestation et que Paul Lafargue en ait profité dans la plus large mesure. QU'EST-CE QUE CELA PROUVE ?

Pensez vous empêcher les électeurs de voter comme ils l'entendent ? N'avons-nous pas, pendant la période électorale, déclaré franchement nos intentions, et le but vraiment socialiste que poursuit le Parti ouvrier? La profession de foi du candidat socialiste n'avait rien d'équivoque, et *c'est en connaissance de cause* que 5.000 électeurs ont donné leurs suffrages au candidat explosible.»

Un autre correspondant du *Réveil* écrivait encore :

Sans rechercher, et on pourrait prouver le contraire, si les voix conservatrices forment, comme le prétendent les opportunistes, la majeure partie des suffrages exprimés sur Lafargue, il n'est pourtant pas douteux qu'ELLES SONT DIGNES D'ÊTRE APPRÉCIÉES, RESPECTÉES et comptées avec autant de valeur que celles des opportunistes.

Si, jointes à d'autres, elles forment une majorité, elles ont le droit, de commun accord avec la partie à laquelle elle se joignent, d'imposer leur volonté aussi fermement que l'opportunisme allié autrefois avec d'autres fractions républicaines, nous a, depuis qu'il est au pouvoir, imposé la sienne.

Est-ce assez clair, assez significatif? Et faut-il pour compléter le tableau, rappeler la circulaire de M. Lafargue à ses électeurs, dans laquelle le candidat socialiste faisait une suggestive allusion à l'ENNEMI COMMUN : les opportunistes ?

Faut-il reproduire les hymnes d'allégresse entonnés le lendemain de la victoire par les coalisés et par le *Réveil du Nord*, qui s'inquiétait médiocrement alors de connaître si M. Lafargue avait été élu par des voix républicaines ou par des suffrages réactionnaires et cléricaux ?

Les jérémiades hypocrites dont les socialistes nous assourdissent depuis quelques jours les oreilles dépassent, en vérité, les limites de l'impudence permise, même à des vaincus.

S'imaginent-ils donc qu'ils jouissent de prérogatives et de privilèges particuliers? Les électeurs de leur parti devraient-ils se plier docilement à leurs exigences et à leurs caprices? Ce qui est bien pour eux serait-il abominable chez leurs adversaires? Et ont-ils la prétention d'imposer une règle de discipline républicaine et de tactique électorale inconnue à ce jour, règle modifiable à leur fantaisie, selon leurs intérêts et le bénéfice qu'ils en pourraient espérer ?

Toujours accuser, récriminer, injurier, exhaler des clameurs indignées, se poser en continuelles victimes des noirs complots opportunistes ; faire en un mot beaucoup de bruit et de tapage : tel est le système habituel aux socialistes, et par lequel ils espèrent tromper la bonne foi des électeurs.

A tout ce grand vacarme, nous nous contentons d'opposer la simplicité des faits, la tranquille inflexibilité de l'histoire — histoire d'hier et que nos concitoyens n'ont pas oubliée.

Les électeurs jugeront.

Georges ROBERT.

M. Hector Depasse

Au Congrès social d'Anvers

M. Hector Depasse, Membre du Conseil supérieur du Travail, est délégué par le Ministre du Commerce et de l'Industrie au Congrès des *questions économiques et sociales* qui se tient à Anvers. Il se propose de compléter ses renseignements sur l'état actuel des Chambres et Conseils du travail dans les pays étrangers pour le rapport qu'il est chargé de présenter au Conseil supérieur sur la proposition de loi relative à la création de ces Conseils du travail.

LES SAPEURS-POMPIERS

Plusieurs difficultés se sont élevées au sujet des autorisations exigées pour la réunion en armes des sapeurs-pompiers.

Par une interprétation moins rigoureuse du décret du 29 décembre 1875, il a été décidé que pour des cas imprévus, par exemple l'assistance aux obsèques d'un sapeur-pompier, les demandes pourront être envoyées *directement* à l'autorité militaire, sans passer par la préfecture.

Dans les autres cas, ces demandes devront parvenir dix jours avant la date de la réunion en armes.

LA FÊTE NATIONALE

Les ordres ministériels rapportés

En présence des innombrables réclamations qui lui sont venues de toutes parts, M. Dupuy, ministre de l'Intérieur, a rapporté la circulaire qu'il avait adressée aux préfets.

Les réjouissances pourront avoir lieu partout comme de coutume.

Sauf la revue, et les représentations gratuites dans les théâtres nationaux le 14 juillet sera fêté à Paris comme de coutume.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Emprunt d'Anvers 1887

Tirage du 10 juillet

Les primes sont échues aux numéros suivants :

Sér. 63414 n° 17, remboursable par fr. 150.000
Sér. 18596 n° 1, par 2.500

Échos de Partout

A propos des concours de piano dans les Conservatoires : On estime à 110 grammes le minimum de la pression du doigt pour enfoncer complètement une touche dans le pianissimo et à 3 kilos dans le fortissimo. La dernière étude de Chopin, que nombre d'élèves jouent aux concours renferme un passage qui dure deux minutes et ne nécessite pas moins de 313 kilos de pression. Dans la célèbre marche funèbre du même compositeur se trouvent un pianissimo et un fortissimo qui demandent un effort de 384 kilos dans l'espace de une minute et demie. Ce ne sont pas des musiciens les pianistes, ce sont des hercules.

Quand les Yankees seront à bout d'inventions, ce sera la suprême surprise pour nous. En voici un qui vient d'inventer le *buste à musique*. Il s'agit d'un appareil qui prend les contours d'un buste et qui, au moindre frottement produit un son analogue au sifflet d'une locomotive en détresse. Avec cet appareil, déclare l'inventeur, qui en a fabriqué un pour chacune de ses filles, il devient impossible aux femmes de se laisser embrasser sans que l'on en soit averti. Voilà la sécurité des familles définitivement assurée.

Conseil des Ministres

Paris, 10 juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

Légion d'honneur et médaille militaire

M. Félix Faure a fait signer un décret conférant des décorations dans la Légion d'honneur à l'occasion du 14 juillet.

Sont élevés à la dignité de grand officier : le vice-amiral Buchercn de Boissoudy, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant; le général de division Borgnis-Desbordes, inspecteur général permanent de l'artillerie de marine.

Le général de Négrier est élevé à la dignité de grand croix de la Légion d'honneur.

La médaille militaire est conférée au général Forgemol de Bosquenard.

Sont élevés à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur : les généraux de division Baillod, Vosseur, O'Neill, Saint-Marc, Giovaninelli, le contrôleur général de 1re classe Proul.

Nominations dans l'armée

Le ministre de la guerre a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés généraux de division : MM. les généraux de brigade Cary, de l'infanterie; Faverot de Kerbrech, de la cavalerie; Florentin, de l'artillerie; Guiniet et Delambre, du génie. Sont nommés généraux de brigade : les colonels Lallement, Frayssineau, de Mibielle et du Chouchet, de l'infanterie; De Ville, de la cavalerie; Rothé et Carrette, du génie; Massenet-Boyer de Marencourt, de la gendarmerie.

M. le médecin principal de 1re classe de Bossaux est promu médecin inspecteur.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 10 juillet 1894

Avant la séance

LE PROJET DE LOI contre LES ANARCHISTES

LA COMMISSION

Les bureaux de la Chambre réunis à deux heures ont nommé la commission du projet de loi contre les anarchistes.

La commission élue comprend onze membres qui sont : MM. Pourteyron, Louis Jourdan, (Lozère). Lasserre, Flandin, Constant, Loriot, Goirand, Audiffred, Fruchier, tous favorables au projet; M. André Lebon favorable au projet mais avec réserves. Enfin, M. Dénécheau, hostile.

Ceci exposé, voici ce qui s'est passé dans les bureaux.

Premier bureau. — M. Pourteyron, favorable a été élu par 23 voix contre 14 à M. Hubbard et 37 votants.

M. Hubbard a dit que c'était une loi de terreur vis-à-vis le pays et une loi de mépris vis-à-vis le jury. Quant à l'amende dont on veut frapper la presse les journaux à réclame s'en moqueraient.

MM. Lockroy, Guyot et le général Riu soutiennent cette manière de voir ; M. Lockroy combat surtout la relégation.

M. de Bernis dit que la propagande par le fait vient du gouvernement qui attaque le clergé ; il critique vigoureusement le projet.

M. Pourteyron, élu commissaire, accepte quelques adoucissements à la loi.

Deuxième bureau — M. Dénécheau, hostile, est élu au deuxième tour de scrutin, par 25 voix contre 12 données à M. Drake, qui se montrait favorable sans restriction.

M. Denecheau dit que c'est une loi inutile. Il se place en particulier au point de vue des intérêts de la presse.

M. Gauthier de Gl·gny qui, au premier tour, recueille 11 voix, dit que le projet doit être limitatif et restrictif à l'anarchie.

Troisième bureau. — La discussion a été longue et brillante. Deux orateurs ont parlé pour le projet, ce sont : MM. Sauzet (Ardèche) et Fruchier.

M. Sauzet n'a pu être élu comme faisant partie *de trois commissions*. M. *Fruchier* a été élu par 21 voix contre 17 à M. Hugues.

Quatrième bureau. — M. Louis Jourdan, favorable, a été élu par 22 voix contre 13 données à M. Maret.

Ce dernier trouve le projet hors de propos et inefficace ; le pays demande plutôt la réorganisation de la police. Le jury n'a pas, jusqu'à ce jour, manqué à sa mission.

M. Jourdan, tout en acceptant le projet, n'accepterait peut-être pas la suppression de la publicité.

M. de Lanjuinais n'a pas de sympathie pour les anarchistes, mais il croit que le projet constitue une véritable loi de sûreté générale dont tout le monde peut pâtir.

Cinquième bureau. — Dans ce bureau, les socialistes représentés par MM. Paschal Grousset et Vaillant attaquent le projet avec violence. MM. Jumel, Goussot et Julien Dumas se joignent à eux.

M. Lasserre, favorable, déclare se montrer partisan de la relégation; il est élu par 18 voix contre 17 à M. Dumas sur 35 votants. M. Lasserre n'a donc qu'une voix de majorité.

Sixième bureau. — Ce bureau est particulièrement intéressant, parce que M. Dupuy, président du conseil, en fait partie.

La discussion met en présence MM. Dupuy et Flandin, favorables, contre M. Paulin Mery, socialiste révolutionnaire, hostile et M. Cavaignac, adversaire du projet au moins quant à la juridiction.

M. Flandin est élu par 22 voix contre 7 à M. Paulin Méry et 6 à M. Cavaignac.

Au cours de la discussion, M. Dupuy a dit, en réponse à une question de M. Cavaignac : « Le gouvernement ne peut pas faire une loi d'aventure et de hasard mais une loi claire, nette, de bonne foi, ne s'appliquant qu'aux individus que la Chambre et l'opinion connaissent bien.

» Je suis prêt à accepter la collaboration sincère de la commission et à rechercher avec elle toutes les modifications de texte qui seraient proposées dans cet ordre d'idées.»

Septième bureau. — La discussion a été courte; M. Miller n'a parlé vivement contre le projet, M. Constant (Gironde) a été élu, après avoir fait une déclaration favorable, par 25 voix contre 14 à M. Millerand.

Tous deux sont d'accord pour la suppression de l'article 2.

Dans le *8e bureau* M. Loriot, favorable à la loi est élu par 24 voix contre 14 à M. Millerand, opposé.

Dans le *9e bureau*, M. Goirand, favorable est élu par 19 voix, contre 11 à M. Goblet, opposé.

M. Goirand a défendu notamment l'article 2, visant la propagande anarchiste. Cet article ne vise pas une tendance, mais des faits précis puisqu'il s'agit de paroles ayant pour objet d'exciter à l'assassinat, à l'incendie, etc. Ce sont des actes criminels qui n'ont rien de commun avec la discussion des opinions.

M. Goirand estime que la loi est incomplète, qu'il faut protéger les magistrats chargés de l'appliquer.

M. Audiffred élu dans le *10e bureau* réclame une répression énergique contre la propagande anarchiste et s'associe au projet.

Dans le *11e bureau*, M. André Lebon, fait de nombreuses réserves sur le projet. La preuve n'est pas faite que les moyens actuels de répression insuffisants. Le jury a fait son devoir chaque fois qu'il a été consulté. M. Lebon accepte l'article 2 du projet il croit que l'interdiction de la publication des débats doit être limitée aux cas de crimes anarchistes proprement dits. Il désire que les cas de relégation soient mieux précisés.

La Séance

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Burdeau.

Projets divers

La Chambre adopte successivement :

1° Un projet de loi tendant à rendre obligatoire la vérification et le poinçonnage par l'État des densimètres employés dans les distilleries pour contrôler la richesse de la betterave ;

2° Après urgence déclarée, la proposition de loi adoptée par le Sénat, portant modification de l'article 549 du code de commerce (Privilège de la créance des employés).

Les propositions de MM. Chassaing, Souhet et Georges Berry, tendant à autoriser le vote des électeurs absents ou malades sont prises en considération.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'ordre du jour appelle la suite du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1895 (Contributions directes et taxes y assimilées).

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès a la parole. — L'orateur répond aux attaques dirigées hier contre son parti par M. Cavaignac.

On a traité, dit-il, nos conceptions d'utopies, de chimères. Quand la Chambre voudra instituer un débat complet, nous exposerons dans son entier notre doctrine sociale.

L'occasion n'est pas bonne aujourd'hui. Les réformes fiscales ne sont pas un moyen pour nous de réformer la société, nous y voyons seulement un palliatif pour quelques souffrances, un moyen de soulager les ouvriers, les faibles, les petits.

Que la Chambre les vote, elles feront plus que vos lois de police ; elles pourront, dans les coins obscurs où s'élabore le crime, arrêter à temps l'idée de vengeance et de représailles sociales. (Applaudissements aux bancs socialistes).

Le projet de M. Cavaignac a le défaut à nos yeux d'annoncer plus qu'il ne donne ; à côté de l'impôt personnel sur le revenu, il laisse subsister le système actuel des quatre contributions.

Notre projet, à nous, les supprime, il est plus net et plus hardi. S'il était repoussé cependant, nous n'hésiterions pas à nous rallier à celui de M. Cavaignac, parce qu'il pose au moins le principe de la réforme (Très bien à l'extrême gauche).

C'est dans cet esprit que nous demandons la suppression à partir du 1er janvier prochain des quatre contributions qui pèsent sur les plus *pauvres et leur remplacement par l'impôt personnel* général et progressif sur les revenus supérieurs à 3.000 fr. et par l'accroissement successif des droits successoraux. Quoi qu'en dise M. Jules Roche, on n'est pas contre-révolutionnaire pour vouloir détruire les quatre contributions. La révolution a été faite contre la taille, la gabelle et non contre l'impôt sur le revenu. (Appl. à gauche.) On ne propose pas de faire une superposition d'impôts, comme sous l'ancien régime, mais une taxe de remplacement (applaudissements). Le système des quatre contributions qui est l'œuvre de la Révolu*tion, a rendu de grands services*, mais il n'est plus de notre époque. La démocratie n'est pas un gouvernement bon marché. Quand on établit l'instruction pour tous, l'assistance pour tous, on dépense naturellement beaucoup d'argent. (Applaudissements.)

L'avantage d'une démocratie n'est pas de dépenser moins, c'est de dépenser mieux.

Aujourd'hui les quatre contributions constituent le septième du budget. Tout le reste est produit par les contributions directes dont la révolution ne voulait pas. Le système des signes extérieurs ne permet pas, bien qu'ait pensé la Révolution, d'apprécier d'une façon suffisante les facultés des contribuables. Les grandes fortunes mobilières peuvent se dissimuler.

Le gouvernement et la commission du budget ne proposent aucune réforme. M. Burdeau avait fait entrevoir un commencement de réforme, mais à M. Burdeau a succédé M. Poincaré qui, avec la témérité de la jeunesse, ne propose rien. (Rires.)

On dit que l'impôt sur le revenu entraînera, par la déclaration, un ennui pour les classes dirigeantes. Cet ennui est certain, mais il est compensé par le bien qui pourra être fait à la masse. On connaît le salaire de l'ouvrier, le traitement de l'employé, et il serait injuste d'amener le contribuable aisé à déclarer sa fortune ! (Applaudissements à gauche).

Si on a la conviction que ce qu'on gagne est bien gagné, on ne doit avoir aucune crainte à indiquer le chiffre de sa fortune. La déclaration devant laquelle on recule, les pays étrangers l'ont admise. En Angleterre on ne craint pas de demander à un commerçant, à un industriel de déclarer son revenu, ses bénéfices.

La progression de l'impôt corrigera la progression de la puissance de la fortune. Par les impôts de consommation on retire au peuple sur son salaire ce que le capital lui a laissé. Gambetta préconisait en 1881 l'impôt personnel sur le revenu.

Incident

En 1874 à l'Assemblée nationale, M. Rouvier lui-même proposait l'impôt général sur le revenu, en déclarant que c'était le meilleur remède contre *le socialisme (Rires à l'extrême gauche, mouve*ment prolongé).

M. Rouvier. — Je serais à plaindre si après 20 ans de présence dans les assemblées et plusieurs années de pouvoir, toutes les idées que j'avais au début étaient restées intactes (Très bien au centre. Bruits et interruptions à l'extrême gauche).

Sur les bancs socialistes, cris répétés de Panama ! Panama ! (Tumulte).

M. Jaurès. — Voilà où l'on en arrive : à plaindre ceux *qui ont gardé intact leur programme*. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Rouvier. — *Avant de m'accuser d'avoir* changé d'opinion, il faudrait que vous n'en eussiez jamais changé vous-même. (Applaudissements au centre.)

M. Jaurès. — Je me suis éloigné de certains membres de la Chambre le jour où je me suis aperçu qu'ils n'étaient plus avec la République. (Exclamations ironiques au centre. Très bien! à l'extrême-gauche. Bruit.)

En tous cas, si j'ai varié dans mes opinions, ce n'est pas par ambition, par amour du pouvoir. (Très bien! à l'extrême-gauche)

Au surplus, de tels changements n'auraient pas d'importance, s'ils étaient individuels. Mais ils deviendraient graves s'ils étaient ceux de tout un parti qui repousserait toutes réformes (Applaudissements à l'extrême gauche).

Discours de M. Ribot

M. Ribot. — Je n'admets pas qu'on vienne contre toute justice, contre toute vérité, accuser la majorité de réaction voulue si elle ne s'incline pas, si elle n'accepte pas un impôt qu'elle considère comme mauvais (Applaudissements au centre et à gauche)

Nous serions bien peu de notre temps si nous ne sentions pas le besoin de rapprocher les membres sociales de l'idéal de justice et si nous ne voulions pas de réformes. Mais il ne s'ensuit pas que nous devions condamner en bloc le système d'impôts qui depuis cent ans a fait la fortune de la France, et qui au lendemain des inoubliables désastres de 1870 a gardé toute sa force, sa vertu. On dit qu'il ne pèse plus actuellement que sur un salaire appauvri. C'est un langage injuste. C'est du bien-être agrandi que partent les réclamations mêmes qui se font entendre à la tribune. (Très bien ! Très bien au centre).

Certainement le système des impôts indirects pourra être amélioré.

On peut améliorer je le répète, notre système d'impôt et tous nous avons à cœur d'y travailler, mais on ne peut nier qu'il ait des avantages considérables, car il donne 908 millions aux départements et aux communes tout en étant exclusif de l'arbitraire. Pourquoi donc lui préférera t-on l'impôt sur le revenu. Loin d'être un élément de paix sociale, l'impôt général sur le revenu sera un élément de guerre. La déclaration de la fortune, sera a dit M. Jaurès, la rançon de la richesse.

Nous ne savons où s'arrêtera cette rançon. Votre projet est vexatoire. Il engage l'État dans une voie où il y a des dangers.

M. Carnaud. — Qu'importe ! Il est bienfaisant pour les pauvres

M. Ribot. — L'idée maîtresse du système de M. Cavaignac c'est de diminuer le plus possible le nombre des contribuables. Cette idée n'est nullement démocratique. *Nos paysans considèrent* comme un honneur et un devoir d'être inscrit sur le contrôle du percepteur. Comme ceux de l'armée ces contrôles sont une des formes de notre unité (Applaudissements).

Ce qui a fait honneur à notre démocratie, c'est le principe d'égalité en vertu duquel chacun contribue aux dépenses du pays comme chacun contribue à la défense de la patrie. Ne touchons pas à ce principe. (Applaudissements).

En 1891, M. Maujean, dans une proposition que signait M. Millerand, ne disait-il pas qu'il ne *voulait pas créer une race de parias*, mais qu'il demandait au contraire que chacun payât une part de l'impôt. (Très-bien. Bruit sur les bancs socialistes).

L'Italie a fait l'expérience lamentable de l'impôt sur le revenu. L'expérience qu'on nous propose, je supplie la Chambre de la repousser. (Applaudissements).

Il y a des réformes toutes prêtes : les réformes de l'impôt des mutations, de l'impôt sur les successions avec la déduction du passif, de l'impôt des boissons, la réforme et la suppression de l'impôt *des portes et des fenêtres et de l'impôt personnel*, la réforme de l'impôt foncier et bien d'autres peuvent être réalisées (Très bien au centre).

M. Millerand. — C'est une déclaration ministérielle de plus.

M. Ribot. — Il vous appartient M. Millerand, de rendre les déclarations ministérielles stériles.

M. Millerand. — Vous n'avez pas besoin de moi pour cette besogne (Bruit et rires).

M. Ribot. — Concentrons nos efforts pour faire aboutir les réformes les unes après les autres. (*Exclamations ironiques à gauche*). Tous nos collègues mettront leur honneur à aider le gouvernement à poursuivre cette grande œuvre. Nous serons ainsi fidèles aux promesses que nous avons faites à la démocratie. (Vifs applaudissements au centre. Exclamations ironiques à gauche).

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 50.

Physionomie de la séance

Aujourd'hui encore on s'est beaucoup plus occupé, à la Chambre, du projet déposé hier par le gouvernement, dans le but de « réprimer les menées anarchistes » que du débat sur les contributions directes. Convoqués à deux heures pour nommer la commission spéciale chargée d'examiner ce projet, les bureaux ont eu fini juste à trois heures dix, au moment où M. Burdeau traversait les couloirs pour se rendre au fauteuil présidentiel. On pensait bien malgré les murmures qui ont accueilli la lecture du projet ministériel, que la majorité de la commission serait favorable, mais pas dans une aussi forte proportion. Neuf commissions sur onze acceptent, en effet, le projet nouveau et, sur les 400 membres qui ont pris part à la délibération des bureaux 250 environ se sont prononcés pour les mesures que le cabinet réclame, *tandis que 150 à peine ont donné leurs suffrages* aux candidats opposants.

Le vote de la loi est donc assurée dès maintenant.

Tandis qu'on commentait les résultats dans les couloirs et à la buvette, la Chambre reprenait par une chaleur sénégalienne, le débat sur les quatre contributions.

M. Jaurès a défendu très éloquemment l'impôt sur le revenu, puis M. Ribot lui a répondu,

A noter dans le discours du député socialiste le passage dans lequel il a pris à partie M. Rouvier et les clameurs qui ont couvert la voix de l'ancien ministre des finances.

SÉNAT

Séance du 10 Juillet

La séance

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Challemel Lacour.

Le travail des femmes

Le Sénat aborde la deuxième délibération sur la proposition de M. Maxime Lecomte, modifiant la *loi de 1892, sur le travail des femmes des enfants*, des filles mineures dans les établissements industriels.

M. Maxime Lecomte défend les conclusions de la commission que combat M. Buffet.

M. Lourties, ministre du commerce insiste pour que le Sénat vote la loi.

Discussion des articles

On passe à la discussion des articles. L'article 3 de la loi de 1892 modifié par la commission est adopté.

L'article 4 (texte modifié par la commission) est adopté sauf le sixième paragraphe (travail de nuit des femmes) qui est renvoyé à la commission.

Les articles 11 et 20 (textes de la commission) sont adoptés.

Le vote sur l'ensemble de l'article 1er de la proposition qui consacre les diverses modifications apportées à la loi de 1892 est réservé.

Le travail de onze heures

L'article 2 qui réduit la durée de la journée du *travail à onze heures dans les établissements* industriels qui emploient à la fois des adultes et des personnes visées par la loi de 1892 est après échange d'observations entre M. Buffet et Lourties, adopté par 151 voix contre 60.

La séance renvoyée à jeudi est levée à 5 h. 35.

Le feu à l'arsenal de Toulon

Vingt blessés

Toulon, 10 juillet. — Hier soir, à 9 heures 20, trois coups de canon successifs ont annoncé que le feu venait d'éclater à l'arsenal.

C'est à l'atelier du montage pour les machines des navires en tous genres que l'incendie s'est déclaré.

Les dégâts s'élèveraient à plusieurs millions de francs. On ne croit pas devoir attribuer le sinistre à la malveillance.

Le feu était absolument circonscrit à onze heures. Pour empêcher l'incendie de se propager on a fait écrouler les murs par l'explosion de torpilles, et les pompes de la marine ont aussitôt inondé les décombres.

Une vingtaine de personnes ont été blessées, parmi lesquelles on cite le lieutenant de vaisseau Provensal, les nommés Itiot, ouvrier mécanicien; Brun, caporal pompier; Rey, caporal pompier; Arrighi, pompier; Frouain, marin vétéran, etc.

LES ANARCHISTES

Les perturbateurs de Lyon

Condamnation du Directeur du « Peuple »

Lyon, 10 juillet. — Une des personnes arrêtées à l'occasion des troubles des 25 et 26 juin, le citoyen Rocher, commanditaire et directeur du journal socialiste le *Peuple*, a comparu ce matin devant le tribunal correctionnel qui l'a condamné à six mois de prison et deux ans d'interdiction de séjour pour rébellion, outrages aux agents et port d'arme prohibée.

Les attentats de Liège

L'arrestation du faux Sternberg

Un télégramme de Nisch (Serbie), publié par la *Gazette de Francfort*, annonce l'arrestation du fameux anarchiste connu à Liège sous le nom de baron Ungern von Sternberg et dont la véritable identité n'a point jusqu'ici été clairement établie.

Depuis une dizaine de jours était descendu à Nisch un étranger élégamment vêtu. On remarqua bientôt qu'il avait de longues entrevues avec un ouvrier de l'arsenal royal, Wladislas Markiewitch. Trois jours après son installation à l'hôtel, deux agents de la police secrète russe se présentaient aux autorités pour réclamer leur concours, aux fins de l'arrestation d'un nommé Cyprien Jegolhowsky se disant baron Sternberg.

Les soupçons tombèrent sur le mystérieux étranger ; les lettres qu'on lui envoyait furent saisies à la poste; une d'elles signée d'un nom vrai ou supposé de Mme Malo s contenait une somme de cinq cents francs et était adressée au baron Sternberg.

Dès lors, l'identité était établie et des mesures furent prises pour assurer l'arrestation de l'étranger. Mais déjà celui-ci avait été prévenu du danger qui le menaçait et avait brusquement quitté la ville.

On se mit à sa recherche et vendredi la police réussissait à s'en emparer à Alexinatz, ville située à quelques lieues de Nisch. Le prétendu Sternberg, enchaîné a été ramené dans cette dernière ville.

Pendant ce temps, la police mettait également en lieu sûr l'ouvrier Markewitch.

Celui-ci prétend qu'il ne connaissait Jegolhowsky, le faux baron, que depuis quelques jours à peine.

A en croire ses déclarations, Jegolhowsky lui aurait proposé, moyennant une très forte somme, de fabriquer six bombes. Markiewitch aurait refusé.

Nouvelles Étrangères

Les jésuites restent expulsés d'Allemagne

Berlin, 10 juillet. — La question du rappel des ordres religieux, en Allemagne, a été résolue par le conseil fédéral dans le sens d'une transaction qui ne laisse pas d'être assez discutée. Le Reichstag, comme on se le rappellera, s'était prononcé récemment pour l'abolition pure et simple de la loi sur les Jésuites, ainsi que pour la suppression des obstacles qui rendaient impossible l'établissement des Pères noirs sur le territoire de l'empire. Le conseil fédéral a établi des distinctions.

A l'unanimité, il a résolu de maintenir l'expulsion des premiers, mais d'autoriser la réinstallation des seconds, auxquels il a joint les Rédemptoristes. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que des considérations sérieuses militaient en faveur de ce traitement différentiel. Il était presque impossible au Conseil fédéral de rejeter sans plus de formes les diverses propositions dont il était saisi. Outre les deux votes rappelés du Reichstag, il y avait la motion de la Bavière en faveur du retour des Rédemptoristes. Presque tous les gouvernements étant hostiles au rappel des Jésuites, y compris celui de la Bavière, il fallait, jusqu'à un certain point, chercher à donner satisfaction aux vœux des populations très catholiques d'une partie considérable du pays.

Les Rédemptoristes n'ont pas laissé d'aussi *mauvais souvenirs de leur activité que les* jésuites. Le prince régent Léopold aurait fait valoir qu'ils étaient les gardiens des sépultures royales des Wittelsbach à Altötting ; leur rivalité avec les jésuites est d'ancienne date ; enfin, dans les campagnes, ils pourraient exercer une influence salutaire contre la propagande socialiste.

Quant aux Pères noirs, ils ont à leur actif les efforts méritoires accomplis sur le terrain colonial dans l'Afrique orientale. L'explorateur Wissmann, un protestant, aurait rendu hommage à leurs travaux. Et comme il importe aux coloniaux, de ne pas voir des ordres rivaux se substituer aux congrégations allemandes, ou bien absorber celles-ci au profit d'intérêts étrangers, la conciliation ici paraît tout indiquée.

Les grèves aux États-Unis

Chicago, 10 juillet. — Les Chevaliers du Travail ont résolu la grève générale, à moins que M. Pullman n'accepte de soumettre le différend à un arbitrage.

La grève s'étendra à toutes les corporations employés sur les chemins de fer et paralysera complètement le commerce de la ville, en même temps qu'elle coupera toutes les voies d'alimentation.

Chicago, 10 juillet. — La grève s'étend dans la direction de Tolédo, ville importante comme centre de voies ferrées; la concentration est absolument interrompue.

Les dégâts causés à Chicago par les incendies, pendant ces dernières quarante-huit heures, s'élèvent seulement à 1,500 dollars.

A San-Francisco

San-Francisco, 10 juillet. — Les grévistes brûlent les voitures. Armés de carabines Winchester, ils font l'exercice. Ils ont obstrué la voie avec des voitures.

200 hommes de troupes du Président viennent de recevoir 10,000 cartouches.

Le Ministre de la guerre vient d'ordonner à toutes les troupes de la marine stationnant à la baie de Delaware de se rendre à San-Francisco pour y agir de concert avec les troupes du Président.

A la Chambre

Washington, 10 juillet. — Le gouvernement a reçu des avis de Chicago portant que la direction des chemins de fer refuse formellement l'arbitrage de la Chambre des représentants.

Le député Drapper a déposé une motion tendant à augmenter l'effectif de l'armée.